

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA CHARENTE

Communauté de Communes
4B Sud-Charente
Le Vivier - 16360 TOUVERAC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 28 janvier 2016

DATE DE CONVOCATION : 22 janvier 2016

N°2016-01-03

Conseillers en exercice : 66
Conseillers titulaires et suppléants présents : 61
Conseillers votants : 52
Dont pouvoirs : 2

Pour : 51
Contre : 1
Abstention : 0

L'an **2016** et le **28 janvier 2016** à **18 heures 30**, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni, en session au nombre prescrit par la loi, sur la commune de Brossac, sous la présidence de M. Jacques CHABOT, Président.

Conformément à l'article 2121-15 du code général des collectivités territoriales, Mme Marie-Hélène GOUFFRANT remplit les fonctions de secrétaire de séance.

Etaient présents votants :

ANGEDUC : Mme IDIER Chantal - **BAIGNES** : Mme BOUCHER-PILARD Maryse, M. DELETOILE Gérard, M. BAUDET Pierre - **BARBEZIEUX** : Mme GARD Patricia, Mme LELIEVRE Dominique M. MEURAILLON André, M. CHAUVIN Thierry, M. DELATTE Benoit - **BARRET** : M. CHATELLIER Dominique - **BECHERESSE** : M. MAURICE Jacky - **BERNEUIL** : M. ARSICAUD Jean-Marie - **BLANZAC-PORCHERESSE** : Mme GRENOT Marie-Pierre, M. SALLEE Jean-Philippe - **BOISBRETEAU** : M. TETOIN Gaël - **BORS DE BAIGNES** : M. JOLLY Patrick - **BRIE SOUS BARBEZIEUX** : M. ELION Jean-Pierre - **BROSSAC** : Mme SOULARD Annick - M. MAUDET Didier - **CHALLIGNAC** : M. TUTARD Christophe - **CHAMPAGNE-VIGNY** : M. SAUMON Gérard - **CHANTILLAC** : M. MARRAUD Jean-Luc - **CHILLAC** : Mme GOUFFRANT Marie-Hélène - **CONDEON** : M. BOUTIN Christian - **CRESSAC ST GENIS** : M. GALLAIS Denis - **ETRIAC** : M. MASSE Bernard - **GUIZENGEARD** : M. GADRAT Christian - **LADIVILLE** : M. CHABOT Jacques - **MONTMERAC** : M. MOUCHEBOEUF Michel, M. BERGEON Frédéric, M. HERAULT Gabriel - **ORIOLES** : Mme LAGARDE Isabelle - **PASSIRAC** : M. de CASTELBAJAC Dominique - **PERIGNAC** : Mme EDELY Françoise, M. MONTENON Thierry - **REIGNAC** : Mme BELLOT Marie-Claude, M. DEAU Loïc - **SAINT AULAIS** : M. HUNEAU Patrick - **SAINT BONNET** : M. BUFFARD Georges - **SAINT FELIX** : Mme AUBRIT Marie-Claire - **SAINT LEGER** : Mme ROCHAIS Anne-Marie - **SAINTE-SOULINE** : M. GOHIN Christian - **SALLES DE BARBEZIEUX** : M. VARENNE Michel - **TOUVERAC** : Mme DUMONTET Jocelyne, M. HUGUES Jacky - **VAL DES VIGNES** : M. MONNET Lionel, M. VERGNION Philippe, M. PRISSET Christian, M. BARBOT Jean-Pierre - **VIGNOLLES** : Mme POIRIER Sylvie.

Etaient présents sans droit de vote :

M. GIRARD Guy, Mme IMBERT Pascale, M. BERNATET Rolland, Mme GARNEAU Janine, M. GUILLON Jean-Jacques, M. CHABOT Jean-Michel, M. GAILLARD Eric, M. PETIT Bernard, M. HILAIRET Joël, Mme BAUDINAUD Virginie, M. FAURE Jean-Marie.

Etaient excusés :

Mme GENDRINEAU Laurence, Mme PARIS Marie-Nicole.
M. GUERN Joël, M. CHAPUZET Jean-Paul, M. DESSE Bernard, M. DUBROCA Allain, M. DECELLE Guy, M. NEBOUT Franck.

Pouvoirs :

Mme SWISTEK Florence (Barbezieux) a donné pouvoir à M. MEURAILLON André (Barbezieux) ;
M. HUGUES Jacky (Touvérac) a donné pouvoir à Mme DUMONTET Jocelyne (Touvérac).

N°3 – Objet : soutien aux projets de développement d'énergies renouvelables sur le territoire de la CdC4B**Rapporteur : Monsieur le Président**

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée que l'Union européenne s'est fixée comme objectif de satisfaire 20 % de sa consommation finale par les énergies renouvelables à l'horizon 2020. Cette ambition se traduit par une cible de 23 % pour la France déclinée par filière : chaleur, électricité et transport.

La France a fait le choix d'un développement encadré et raisonné des énergies renouvelables, qui contribuent notamment à la lutte contre la pollution de l'air. Il s'agit en effet de rechercher un juste équilibre entre ces objectifs et la préservation de la qualité environnementale, architecturale, paysagère, tout en veillant à prévenir les conflits d'usage, particulièrement en matière d'occupation des sols.

Concilier ces objectifs en apparence antinomiques doit nous conduire à une approche nuancée des projets locaux de développement des énergies renouvelables en fonction du contexte spécifique dans lequel ils s'insèrent. Il conviendra donc de les étudier au cas par cas, qu'il s'agisse de parcs éoliens, de fermes photovoltaïques, de valorisation des ressources géothermiques, ou d'unités de méthanisation et de biogaz ...

La CdC4B est propice à certaines installations. Ainsi par exemple, le potentiel éolien de certaines parties du territoire est avéré, tandis que le territoire se caractérise par une forte hétérogénéité : de la qualité des terres agricoles, de la typologie des paysages, de la densité de population ...

C'est pourquoi, au regard des enjeux environnementaux et de l'engagement de l'Etat au sein de l'Union Européenne, Monsieur le Président propose aux conseillers communautaires de se positionner par principe en faveur de l'implantation de projets de développement d'énergies renouvelables sur le territoire, sous réserve d'une étude approfondie des impacts locaux.

Il complète en indiquant que, naturellement, chaque projet sera exposé et débattu individuellement devant les conseillers avant que le conseil communautaire ne se prononce par délibération explicitement dédiée au projet particulier considéré et à l'implantation proposée.

Où cet exposé, le conseil communautaire, après en avoir délibéré à la majorité :

- se positionne par principe en faveur de l'implantation de projets de développement d'énergies renouvelables dans les conditions précédemment exposées ;
- autorise Monsieur le Président à signer tous les documents intervenant en application de la présente délibération.

Certifié exécutoire par le Président
Reçu en Sous-Préfecture le : ... 08.FEV. 2016
Publié ou notifié le : 08.FEV. 2016
Touvérac, le 08.FEV. 2016

Pour extrait conforme,
Touvérac, le 1^{er} février 2016
le Président,
Jacques CHABOT.

